

Certificat



ARISLIA est certifié pour ses actions de :

L. 6313-1-1 Actions de formation
L. 6313-1-4 Formation par apprentissage

situé à :

187 avenue Jean Chaptal
30340 MEJANNES LES ALES

PRONÉO CERTIFICATION a évalué l'activité de l'organisme ARISLIA (Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 91300334530 , SIREN 531108686) et atteste de sa conformité aux:

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- Guide de lecture du Référentiel national qualité et le Questions-Réponses publiés sur le site du Ministère du Travail
- Règlement d'usage de la marque française de garantie n°4704889 « Qualiopi » et sa charte d'usage publiés sur le site du Ministère du Travail
- à la procédure de certification PRO RNQ 003 en vigueur sur le site de PRONÉO Certification

Ce certificat est valable* du 19/09/2026 au 18/09/2029

Date originale du cycle de certification en cours : 19/09/2026

Certificat n° F2651-1-R1 (*sous réserve d'une surveillance entre le 14ème et 22ème mois du cycle de 3 ans)

Le 29/07/2026
Directrice Certification
Laetitia CLANET

